

## FLASH INFO Roquesérière



### Sommaire

- CONSEIL MUNICIPAL\*** (page 2)  
Relevé de décisions du 16 décembre 2013  
\*compte rendu intégral affiché à la Mairie
- COMMUNIQUES** (page 4)
  - o Carte Nationale d'Identité
  - o Battues aux pigeons
- VIE ASSOCIATIVE**
  - o Comité des Fêtes (page 4)
  - o ACCA (page 4)
- AGENDA**
  - o **11 janvier** : concours de belote
  - o **16 janvier** : AG Comité des Fêtes
  - o **17 janvier** : Vœux du Maire
  - o **18 janvier** : Inauguration du City Park
  - o **25 janvier** : Repas « Cheveux d'Argent »
  - o **1<sup>er</sup> février** : Repas des Chasseurs
  - o **15 février** : Soirée Magie (APE)
  - o **15 février** : Permanence André LAUR



*Monsieur le Maire et l'équipe municipale  
ont le plaisir de vous inviter  
autour d'un vin d'honneur,  
à l'occasion des vœux qu'ils présenteront*

**VENDREDI 17 JANVIER 2014**

*à partir de 19 heures,  
à la salle des fêtes de Roquesérière*

*Jean-François VIDAL, Maire de Roquesérière,  
et le Conseil Municipal*

*vous convient à*

**L'INAUGURATION DU CITY PARK  
INTERCOMMUNAL**

**Le SAMEDI 18 JANVIER 2014 à 11h00**

*Chemin de Salle Basse à Roquesérière  
(à côté du terrain de tennis).*

*Cette manifestation sera présidée par  
Daniel Calas, Président de la Communauté  
de Communes des Coteaux du Girou  
et sera suivie d'un apéritif*

### Informations pratiques

- HORAIRES DE LA MAIRIE**  
Ouverture lundi et jeudi :  
- de 9h30 à 12h00  
- de 16h à 19h30  
Téléphone : 05 61 84 22 22  
Fax : 05 61 84 66 74  
Mail : [roqueseriere.mairie@wanadoo.fr](mailto:roqueseriere.mairie@wanadoo.fr)
- ECOLE** : 05 61 84 34 66
- ALAE** : 05 61 48 76 58
- PERMANENCE RAM** : 05 62 79 26 87
- COLLECTE ORDURES MENAGERES**
  - Ordures ménagères : tous les mercredis
  - Tri sélectif : le vendredi des semaines paires
  - Verre : colonne de récupération à Roquesérière, derrière l'abribus
- Toujours sortir les poubelles la veille au soir et les rentrer le plus tôt possible après la collecte.**
  - Déchetterie de Garidech :  
- lun, merc, ven, sam : 9h/12h et 14h/18h  
- dim : 9h/12h et 13h/17h30  
Tél : 05 34 27 63 70 et 05 34 27 63 71
- NAVETTE POUR LE MARCHÉ DE BESSIERES** : tous les lundis, à l'arrêt de bus au centre du village : départ à 8h55.



### « CHEVEUX D'ARGENT »

*Comme chaque année, l'équipe du CCAS propose aux "Cheveux d'argent" de participer au repas qui aura lieu le :*

**SAMEDI 25 JANVIER 2014 à 12h**  
*à la salle des fêtes de Roquesérière.*

*Les personnes concernées recevront un courrier leur indiquant le menu, le prix et leur permettant de s'inscrire.*

**Retenez la date !**

**TARIFICATION DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES dans le cimetière communal**

Madame Catherine CASTET rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de la délibération du 22 octobre 2007 fixant les conditions de vente des concessions funéraires. Au vu des tarifs pratiqués par les communes voisines, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réviser le tarif des différentes concessions funéraires comme suit :

**1 – TERRAINS :**

- **Concession trentenaire :**
  - o 2m<sup>2</sup> : 100 €
  - o 3m<sup>2</sup> : 150 €
  - o 6m<sup>2</sup> : 300 €
- **Concession cinquantenaire :**
  - o 2m<sup>2</sup> : 150 €
  - o 3m<sup>2</sup> : 225 €
  - o 6m<sup>2</sup> : 450 €

**2 – ESPACE CINÉRAIRE pour accueillir les urnes funéraires**

- **Case dans un columbarium :**
  - o Concession de 15 ans : 200 €
  - o Concession de 30 ans : 350 €
- **Terrain pour édification d'une caverne :**
  - o Concession de 15 ans : 50 €
  - o Concession de 30 ans : 75 €

**3 – DEPOSITOIRE :** son utilisation est un service rendu aux tarifs suivants :

- **La première année d'utilisation :**
  - 3 premiers mois gratuits
  - 3 mois suivants : 15 € par mois
  - 6 mois suivants : 25 € par mois
- **La deuxième année d'utilisation :**
  - 50 euros par mois

La vente des concessions perpétuelles reste interdite et il est rappelé que le produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions dans le cimetière est versé en totalité au Centre Communal d'Action Sociale.

**ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LE PERSONNEL STATUTAIRE**

Le contrat d'assurance du personnel statutaire arrive à échéance le 31/12/ 2013 et il y a lieu de souscrire un nouveau contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le champ concurrentiel est réduit par le retrait du marché d'un certain nombre de compagnies d'assurance, en raison des résultats défavorables des risques statutaires et par l'exclusion des mutuelles.

La municipalité a étudié respectivement les propositions du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, concernant une Assurance Groupe auprès de AXA France Vie (assureur)/GRAS SAVOYE (Courtier) avec des frais de gestion supplémentaires de 5 % du montant des cotisations, et celle de GROUPAMA D'OC, pour une couverture des risques statutaires afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et à la CNRACL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à souscrire le contrat avec Groupama, pour une cotisation annuelle provisionnelle de 4 318.05 €, pour une durée de 3 ans.

**REPLACEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES VILLASUR de GROUPAMA**

Le contrat Villasur concerne les garanties « dommages aux biens », « la responsabilité générale de la Commune », « la Responsabilité Atteinte à l'Environnement » et « la Protection Juridique de la Commune ». Il y a lieu de l'actualiser pour prendre en compte de nouvelles données concernant la population de Roquesérière, les agents et les bâtiments communaux ainsi que la répartition entre les compétences exercées par la commune et celles qui ont été transférées à la Communauté de Communes. Par ailleurs il s'avère nécessaire d'intégrer l'évolution du droit des assurances. Au titre de l'année 2014, la cotisation annuelle sera de 5 228 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat d'assurances VILLASUR avec Groupama.

**SITE INTERNET DE ROQUESÉRIÈRE**

La Société COM6 Interactive, qui hébergeait le site Internet de la mairie de Roquesérière ainsi que celui de la C3G, a cessé toutes relations commerciales avec cette dernière depuis fin octobre. Pour cette raison, et afin de continuer à utiliser le site internet de la mairie, la Commune de Roquesérière doit souscrire de nouveaux contrats.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer pour acceptation le devis de la société COM6 INTERACTIVE, et les contrats correspondants, pour un montant de 777.40 € TTC concernant l'hébergement et la maintenance corrective du site internet de la mairie pour une durée d'un an, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014**

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

**MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE DANS LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE**

Pour permettre le bon déroulement des activités de l'ALAE qui ont lieu à l'extérieur dès que le temps le permet, il est proposé d'installer un éclairage dans la cour de l'Ecole maternelle (à ce jour, il n'y en a aucun).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer pour accord le devis de Monsieur VIGUIE, électricien, pour un montant de 559.39 € TTC concernant l'installation d'un éclairage dans la cour de l'école, ainsi que des travaux divers de mises aux normes électriques à réaliser à la cantine scolaire.

#### **REPLACEMENT DE LA FENETRE DE L'ESCALIER AU DESSUS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Cette fenêtre est cassée et il y a lieu d'empêcher le froid et l'humidité de pénétrer dans les locaux de la cantine scolaire accueillant également les enfants pendant les activités d'animation de l'ALAE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer pour accord le devis de la société WOODSTOCK, concernant la pose et la fourniture d'une fenêtre en PVC pour un montant de 901.37 € TTC.

#### **FOND D'AMORCAGE D'AIDE AUX COMMUNES POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES**

La commune s'est engagée dès la rentrée scolaire 2013/2014 dans le processus de mise en application de la réforme des rythmes scolaires. Sa mise en œuvre s'est traduite par une augmentation des temps périscolaires consécutive à une répartition hebdomadaire des temps scolaires sur 9 demi-journées. C'est ainsi qu'il s'est avéré nécessaire d'augmenter l'amplitude horaire de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) existant.

Il est rappelé que la compétence petite enfance, et notamment l'ALAE, a été transférée à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G) qui assume l'augmentation des charges financières liée à la mise en place de la réforme.

De ce fait, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reverser à la C3G la totalité des sommes perçues ou à percevoir par la commune au titre du fond d'amorçage versé par l'Etat pour aider ROQUESERIERE à mettre en place la réforme des rythmes scolaires et notamment le premier acompte perçu d'un montant de 1 260 euros.

#### **CREATION D'UN EMPLOI EN CUI/CAE POUR ASSURER LES FONCTIONS D'ASEM A L'ECOLE MATERNELLE**

Il convient de recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) pour assurer les fonctions d'Agent Spécialisé auprès de l'Ecole Maternelle (ASEM) et participer aux tâches d'entretien des bâtiments et des espaces verts communaux, pour une durée d'un an à compter du 7 janvier 2014, à raison de 22 heures par semaine. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée régi par le droit privé, qui dans le secteur non-marchand, prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat prendra à sa charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette proposition.

#### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE**

Il y a lieu de renouveler la convention avec le Centre de Gestion relative au service de médecine préventive, convention caduque au 31 décembre 2013. Elle comprend notamment la surveillance médicale des agents et les visites d'embauche. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer pour accord cette convention d'adhésion.

#### **Monsieur le Maire informe l'Assemblée des actions et projets en cours et il communique les dates des manifestations à venir :**

**Le 16 décembre :** Monsieur MIQUEL, Adjoint au Maire à l'Urbanisme et lui-même ont participé à une réunion d'information organisée par la Direction Départementale des Territoires concernant la nouvelle réglementation de l'urbanisme qui va entrer en vigueur dès l'année prochaine.

**Le 18 décembre :** rencontre de la municipalité avec l'aménageur du projet de lotissement en zone AU1 et avec les correspondants de la commune au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne pour préciser le phasage de l'opération en parallèle avec la mise en place de l'assainissement collectif.

**Le 19 décembre :** rendez-vous avec VELOLIA Eau qui vient présenter sa proposition concernant le diagnostic du réseau incendie de la commune.

**Le 19 décembre :** vœux du maire au personnel municipal ainsi qu'aux membres de la communauté éducative et de l'ALAE de Roquesérière.

**Le 23 décembre :** réunion de la municipalité avec la SPLA « Les portes du Tarn » ayant pour objet la zone de compensation naturelle qui est prévue par le projet de ZAC sur le territoire communal.

**Le 13 janvier :** réunion de travail de la municipalité avec le CAUE de la Haute-Garonne (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour affiner le projet de déplacement de l'Atelier nécessaire à l'implantation du nouveau bâtiment jouxtant l'école, qui sera dédié à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) avec une maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes.

**Le 17 janvier à 19 h :** vœux du maire aux administrés dans la salle des fêtes et rencontre avec les nouveaux habitants.

**Le 18 janvier à 11 h :** inauguration du City Park par la municipalité, sur le terrain de sport, en présence du Président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

**Le samedi 25 janvier à 12 h :** repas des Cheveux d'Argent organisé par le CCAS de Roquesérière.

## COMMUNIQUES

### CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la CNI passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées :

- à partir du 01/01/2014 à des personnes majeures,
- entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes sécurisées délivrées aux personnes mineures.** Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

### INUTILE DE VOUS DEPLACER A LA MAIRIE

Si votre carte a été délivrée entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, la prolongation de 5 ans est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

### ARRETE MUNICIPAL BATTUE AUX PIGEONS

Par arrêté municipal en date du 08/01/2014, une battue aux pigeons touristes sera organisée, de 8 heures à 18 heures, aux dates suivantes :

- o **Samedi 15 février 2014**
- o **Samedi 22 février 2014**
- o **Samedi 1er mars 2014**

Les tirs auront lieu dans le village et dans la campagne. Les volatiles seront abattus par des tireurs possesseurs du permis de chasse en cours de validité.

Messieurs Jean-François VIDAL, Maire de Roquesérière et Jean-Pierre MARIN, Garde-Champêtre, sont chargés de l'organisation de ces battues où toutes les précautions devront être prises pour garantir la sécurité des participants et des habitants de ROQUESERIERE.

Elles recevront également l'appui technique de Monsieur Michel MAFFIOLETTI, Lieutenant de Louveterie.

## VIE ASSOCIATIVE

### COMITE DES FETES

#### La date de l'Assemblée générale

initialement fixée au 5 janvier a été reportée au

**JEUDI 16 JANVIER à 20h30**, à la salle des fêtes

**et sera suivie par la Galette des Rois.**



Au cours de cette réunion, nous nous interrogerons sur ce qui intéresserait le plus grand nombre d'habitants : animations, activités, manifestations...

**Votre avis nous paraît important et nous vous invitons à nous rejoindre le 16 janvier** pour nous interpeller, engager un échange, faire des propositions...



### AMIS CHASSEURS

Vous êtes conviés au **repas des chasseurs**

qui aura lieu le **SAMEDI 1er FEVRIER 2014**

à partir de 19h30, à la salle des fêtes de Roquesérière. Le prix du repas est fixé à 20 € (10 € pour les moins de 10 ans et gratuit pour les moins de 6 ans).

Réponse souhaitée avant le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Inscriptions auprès de : Mr MASSOU - 05 61 84 41 40 - 06 08 06 03 29

Mr MARIN - 05 61 84 22 31 - 07 88 48 84 20

Au MENU : apéritif, salade Roquesériéroise, assiette de charcuterie, daube de sanglier accompagnée de pâtes fraîches, grillades de chevreuil, fromage, dessert, café – vin rosé, vin rouge et mousseux. Pensez à amener vos couverts.

**Nous comptons sur votre présence.**